



Paris, le 11 décembre 2023

## **MC2, scène nationale de Grenoble : victoire pour les salarié·e·s**

Il aura fallu 8 jours de grève, dans le cadre d'un préavis illimité, pour qu'enfin un protocole de sortie du conflit soit signé à la MC2, scène nationale de Grenoble, le 4 décembre. Le Synptac-CGT salue la détermination des salarié·e·s mobilisé·e·s pour faire entendre leurs revendications, qui portaient pour rappel sur les salaires et les conditions de travail.

Les salarié·e·s ont ainsi obtenu gain de cause, entre autres :

- Sur la sanctuarisation des accords d'entreprise en vigueur à la MC2 ;
- Sur la mise en œuvre de mesures visant à améliorer les conditions de travail, notamment sous l'angle du management, des recrutements et du suivi de la charge de travail des salarié·e·s (pour rappel, la MC2 compte « en rythme de croisière » 62 ETP, réduits à 48 actuellement du fait des difficultés de recrutement) ;
- Sur la revalorisation des salaires (+ 90 € bruts mensuels pour tous les salarié·e·s permanent·e·s et +2% pour les salarié·e·s intermittent·e·s cadres et + 5 % pour les non-cadres), avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La lutte paie, et si nous nous félicitons des avancées obtenues sous la pression de la grève à la MC2, cette victoire n'occulte pas l'impasse financière dans laquelle se trouvent un trop grand nombre de structures labellisées (CDN, scènes nationales, SMAC, etc.). Quand allons-nous sortir de l'opposition entre le « théâtre en ordre de marche » (TOM) et la si mal nommée « marge artistique » ? Quand allons-nous sortir de l'opposition entre la masse salariale des permanent·e·s (affectée au TOM) et la masse salariale des intermittent·e·s (affectée à la « marge artistique ») ? Les salarié·e·s, quel que soit leur cadre d'emploi, ont toutes et tous à cœur de pouvoir mener à bien leurs missions au service des projets artistiques des structures. Mais comment le faire avec des subventions qui décrochent face à l'inflation ?

Plus que jamais, le ministère de la Culture doit prendre ses responsabilités pour que le spectacle vivant public reste vivant : mieux produire, mieux diffuser, et mieux travailler, avec des dotations publiques réhaussées.